



Le guide des risques majeurs à Stiring-Wendel

VOTRE DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)

- À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT



Ville de
Stiring-Wendel

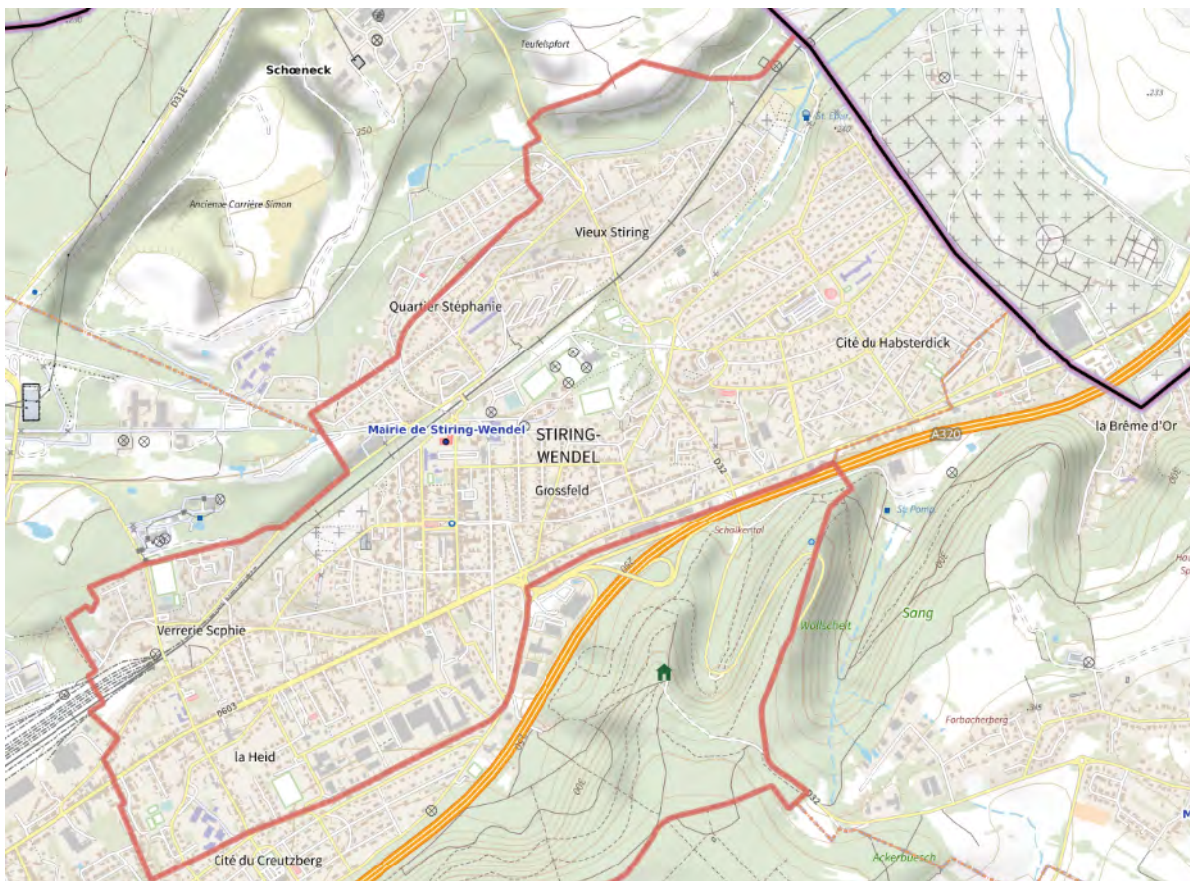


Prévenir pour mieux réagir

La prévention et la sécurité des populations sur le territoire communal est une des responsabilités du Maire.

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM, vous présente les risques auxquels la Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Rangé à côté des annuaires, posé sur une table de chevet ou coincé entre deux magazines, ne le perdez pas de vue : **ce guide pourrait vous être utile.**



Les risques

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par **sa faible fréquence** et **sa gravité** (nombreuses victimes, dommages importants...).

La Ville de Stiring-Wendel est exposée à **4 risques** : **le risque minier, les transports de matières dangereuses, la découverte d'engins de guerre et le radon** . À cela s'ajoutent les risques météorologiques (tempête, canicule et grand froid).

Alerte et déclenchement du plan communal de sauvegarde

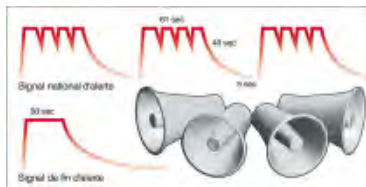


Il est parfois possible d'anticiper certaines catastrophes, mais dans la majorité des cas, la commune doit immédiatement faire face et mobiliser ses moyens. Le Maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** et si la catastrophe dépasse l'échelle communale, un plan départemental peut être mis en place.

Dans tous les cas, les habitants seront alertés. L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

Le dispositif national d'alerte RNA :

Il est composé de sirènes émettant désormais un son unique.



D'autres dispositifs complémentaires peuvent relayer l'information :

- Le panneau d'information lumineux (Place Sainte Marthe)
- Le site internet de la commune : www.stiring-wendel.fr

Risque minier

Les mines de charbon ne sont plus exploitées en France.

Les risques a priori identifiables dans le bassin houiller sont des **aléas de mouvements de terrains** et d'exposition du bâti à des **remontées de nappe** ou de **gaz de mine** (grisou).

La Ville de Stiring-Wendel est concernée par ces trois types d'aléas liés à l'arrêt des travaux miniers. Ils sont pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

^ STIRING WENDEL (57350)

Phénomène	O/N	Télécharger	Informations complémentaires
Aléa Fontis sur puits	Non	Stiring_carte_aléa_Mv-terrain (format pdf - 6.2 Mo - 04/06/2010)	Présence de puits obturés
Aléa Fontis sur ouvrage à faible profondeur	Non		
Zone(s) de crevasses minières identifiée(s)	Oui		
Remontée de nappe phréatique	Oui	Cf. carte 2018 de la DDT57 disponible en mairie	Porter à connaissance 13/11/2018 du préfet de Moselle
Zone(s) d'aléa gaz de mines	Oui	Stiring_carte_aléa_gaz (format pdf - 5.9 Mo - 04/06/2010)	Présence d'exutoire(s) gaz de mine. Aléa devant disparaître à l'issue de l'ennuyage

*Les cartes des aléas sont à consulter en ANNEXE du DICRIM

LES RISQUES MINIERS

(Aléa mouvement de terrain et retrait-gonflement d'argile) :

QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SECURITE ?



l'apparition de désordres à la surface ne présente qu'un risque faible pour la sécurité des personnes. Il peut apparaître des fissures sur les bâtiments.



- Évacuez le bâtiment et n'utilisez pas les ascenseurs.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Prévenez les secours (18 ou 112).
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.
- Ne retournez pas dans les bâtiments sans l'accord des autorités.



(Aléa gaz de mine)

Du fait de l'arrêt des exhaures, le gaz de mine (grisou) est pistoné vers la surface. **Un sondage de décompression et un point de contrôle** sont installés dans la zone d'aléa de la Verrerie-Sophie pour maîtriser ce risque. Cet aléa doit disparaître au terme de l'ennoyage.

RAPPEL des caractéristiques du phénomène de remontée de nappe : essentiellement un risque d'insalubrité



- Il se différencie de l'inondation par débordement de cours d'eau.
- Il se manifeste par des infiltrations dans les parties enterrées des ouvrages et des constructions (fondations, sous-sols ...).
- Il génère des nuisances par l'humidité des locaux, l'ennoyage des parties enterrées.

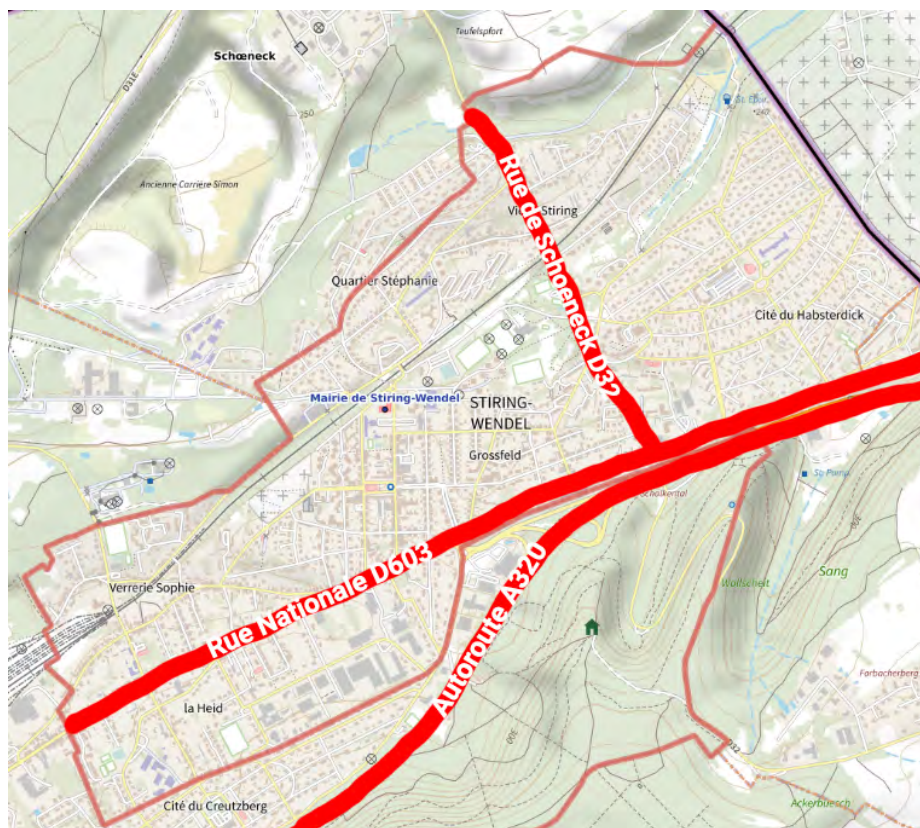
L'État s'engage à déployer et assurer le fonctionnement de moyens de pompage permettant de maintenir le niveau de la nappe à moins 3 mètres sous les constructions réalisées avant 2021, situées en zone d'affaissements miniers ainsi que dans tous les secteurs protégés historiquement par une baisse du niveau de la nappe induit soit par un pompage, soit par une vidange naturelle ou accidentelle. Là où il y a des zones naturelles non bâties, l'eau pourra remonter.

Transport de matières dangereuses

- **Situation**

La Ville de Stiring-Wendel est concernée par le risque de **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**

- **axes routiers** : rue nationale (D603),
rue de Schoeneck (D32), Autoroute
(A320)



• La Prévention

L'application de la réglementation nationale en matière de transport de matières dangereuses permet la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires), la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisation soumises à contrôle, l'identification précise des produits transportés.



Classe 1
Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la loi sur les explosifs.



Classe 2
Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.



Classe 3
Liquides inflammables et combustibles.



Classe 4.1
Matière solides inflammables.



Classe 4.2
Matières sujettes à inflammation spontanée.



Classe 4.3
Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.



Classe 5
Matières comburantes ; peroxydes organiques.



Classe 6.1
Matière toxiques.



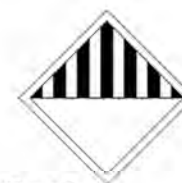
Classe 6.1
Matières infectieuses.



Classe 7A
Matières radioactives et substance radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.



Classe 8
Matière corrosives.

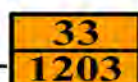


Classe 9
Produits substance ou organisme dont la manutention ou le transport présentent des risques de dommage corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont inclus par règlement dans la présente classe.



N° d'identification de la matière transportée

Pour les marchandises emballées ou le transport de plusieurs marchandises différentes dans les citernes multicompartiment, cette plaque demeure vierge



N° d'identification du danger

Pour les citernes cette plaque est codifiée de la façon suivante.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SECURITE ?



Consultez le site www.stiring-wendel.fr
écoutez la radio et
respectez les consignes d'autorité.
France Bleu 98.8
France Info 106.4



Ne téléphonez
pas. Libérez les
lignes pour les
secours.



Limitez vos
déplacements
pour ne pas exposer
ou encombrer
les secours.



N'allez pas chercher
vos enfants
à l'école.
Les professeurs
s'en chargent.

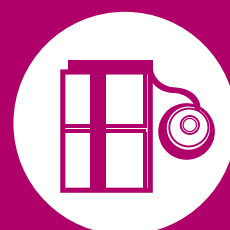


Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment le
plus proche.



Ne fumez pas.
Pas de flamme
ni d'étincelle.

Fermez et calfeutrez portes,
fenêtres et ventilations.



Découverte d'engins de guerre

Les trois guerres qui se sont déroulées sur le territoire français en moins d'un siècle, ont truffé le sol de nombreux engins de guerre non explosés.

La découverte de grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munition peut représenter un danger mortel.

En cas de découverte d'engins de guerre, les risques sont les suivants :

- **Explosion** de l'engin par manipulation ;
- **Intoxication** par inhalation, ingestion ou contact ;
- **Dispersion de gaz toxiques** ;
- **Risques de brûlures.**



LES RISQUES ENGINES DE GUERRE : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SECURITE ?



Ne les manipulez pas.

Eloignez-vous des engins découverts.



Appeler immédiatement les services de police (17) pour que le site soit balisé.

> EVACUATION



En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.

Risque Radon

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

Quels sont les risques ?

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Les communes à potentiel radon de catégorie 2

Les communes concernées sont notamment celles dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains. **La Ville de Stiring-Wendel est dans cette catégorie.**

Un point de mesure de radon est installé dans l'école du Habsterdick.

Plus d'informations sur le risque radon:

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx>

LE RADON

De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches.

Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérigène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.



Suis-je exposé au radon dans mon logement ?

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une **carte** du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de le mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

Si la concentration est :

- > 300 Becquerels (Bq)/m³
→ certains gestes permettent de réduire votre exposition.
- > 1 000 Becquerels (Bq)/m³
→ contactez un professionnel du bâtiment.

LES BONS GESTES À ADOPTER



Étanchéifier

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).



Bien ventiler

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.



Pour les fumeurs : engagez une démarche active de sevrage tabagique.

Et, dans tous les cas : de l'air !

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.



LE SAVIEZ-VOUS ?

A savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement

L'article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par le vendeur ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'**état des risques naturels et technologiques** sera complété, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.



@MinSoliSante | www.solidarites-sante.gouv.fr | www.irsn.fr

Risques météorologiques

- *Tempête*

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents de vitesse égale ou supérieure à 90km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Météo-France diffuse en permanence des cartes de vigilance facilement consultables.



- *Grand froid*

Un grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous.



- *Canicule*

Le mot « canicule » désigne un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Dans la moitié Nord de la France, cela correspond à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C, et atteint ou dépasse 30°C la journée. La canicule constitue un danger pour la santé de tous.



LES RISQUES METEOROLOGIQUES : LES BON GESTES

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance mises à jour à 6 heures et à 16 heures qui définissent le danger météorologique.

Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils) et diffusés par la presse locale et les médias et aussi sur

www.vigilance.meteofrance.fr

● **Vigilance verte**

Pas de vigilance particulière.

● **Vigilance jaune**

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

● **Vigilance orange**

Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

● **Vigilance rouge**

Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



	Vent violent
	Pluie-inondation
	Orages
	Neige - verglas
	Canicule

Vents violents : comment limiter les risques ?



Les bons gestes



Tenez-vous informé de la situation
par la radio, le site vigilance.meteo.france.com
ou le fil twitter [@VigiMeteoFrance](https://twitter.com/VigiMeteoFrance)

Si vous êtes obligé de vous déplacer en voiture



Les déplacements doivent être évités au maximum

(y compris pour aller chercher
vos enfants à l'école :
ils seront pris en charge sur place !)



**Evitez de traverser
une zone immergée**
(à pied ou en voiture)



**Soyez attentif à la signalisation
temporaire (déviation...)**



**Signalez votre départ
et votre destination à vos proches**

Une fois la tempête passée



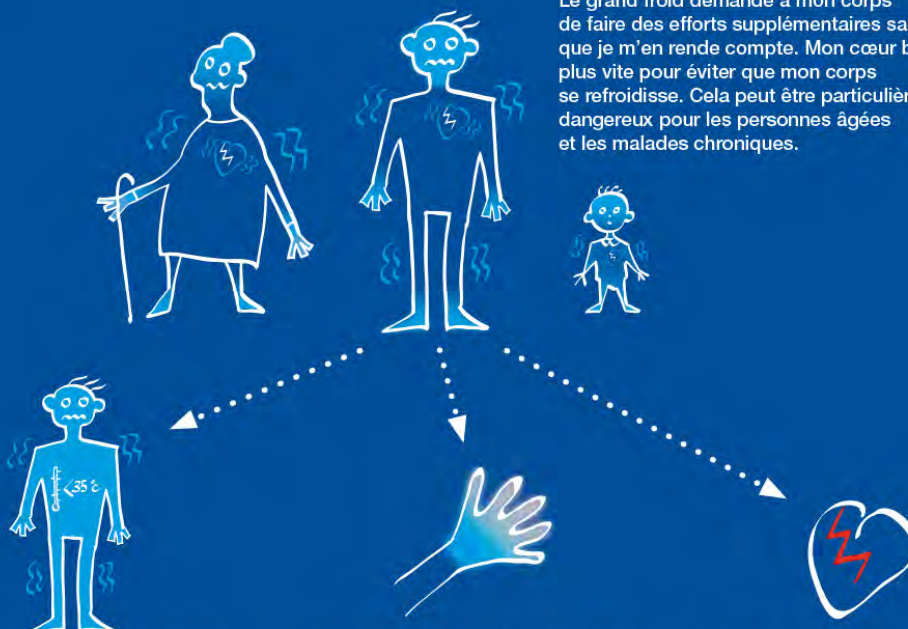
Prenez garde aux chutes
de tuiles ou d'arbres
qui ont pu être fragilisés
par les vents



Eloignez-vous
des éventuels fils électriques
tombés à terre

En période de grand froid

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur: tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.



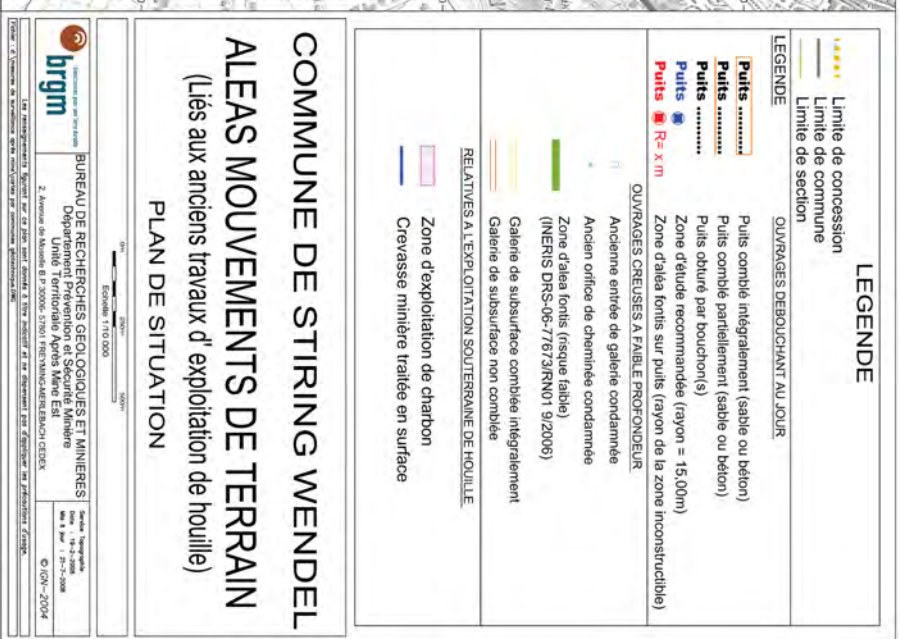
Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

TBWA CORPORATE © Alexis / C. Mercier - Novembre 2010 - Réf. V0024001.011





STIRING-WENDEL

Cartographie des risques de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux .

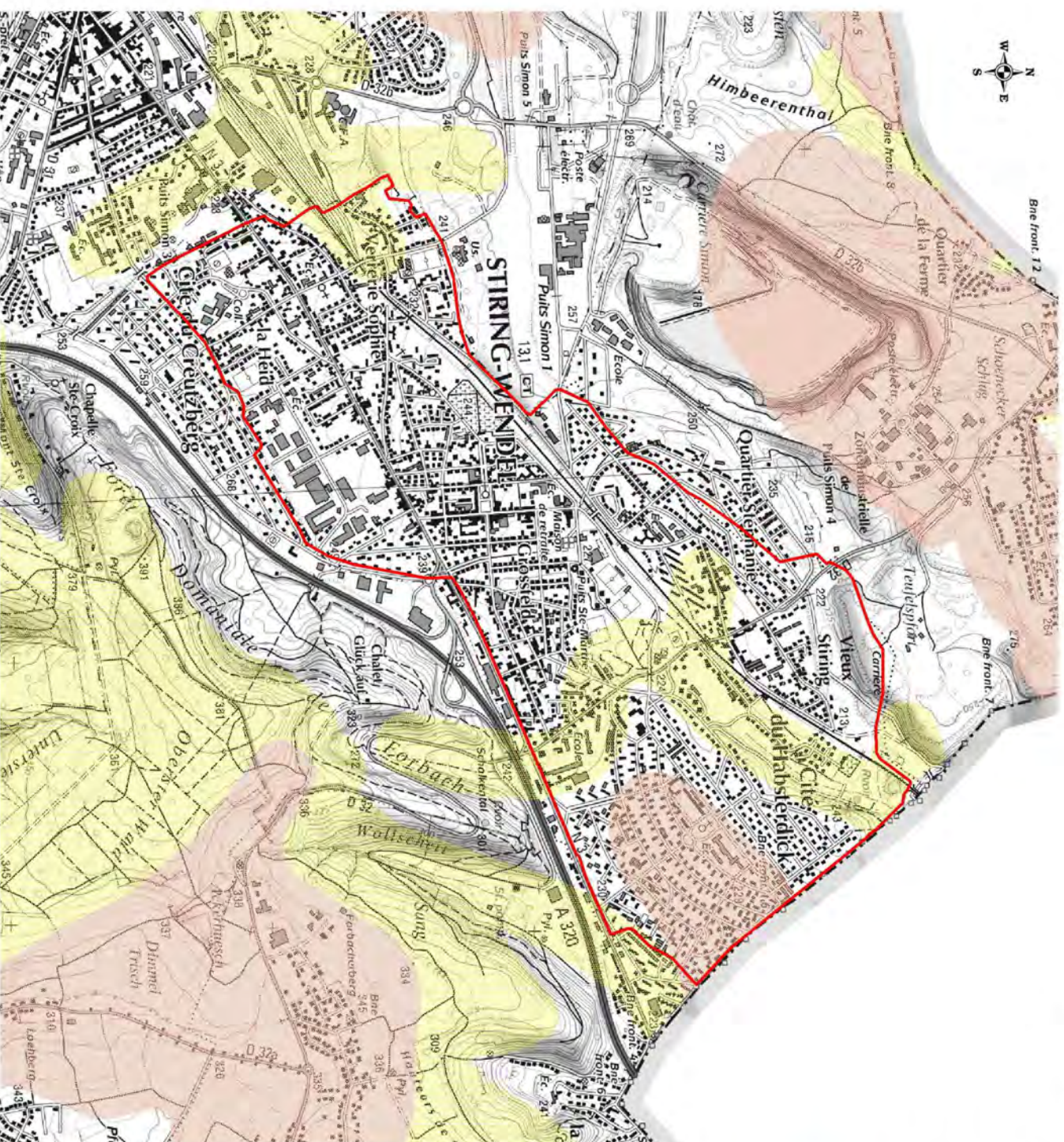
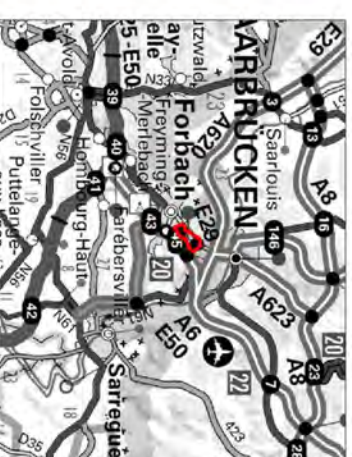
LÉGENDE

Source : BRGM

- Zones d'exposition forte
- Zones d'exposition moyenne
- Zones d'exposition faible

0 250 500 750 1000m

AOÛT 2020



IGN scan 25 - 2018



DDT 57/SRECC/UPR

BASSIN HOULLER LORRAIN

Remontée de nappe

Remontée de nappe (jusqu'à 0,5 m de profondeur)
Nappe sub-affluente (de 0,5 à 3 m de profondeur)
Nappe plus profonde (de 3 à 5 m de profondeur)

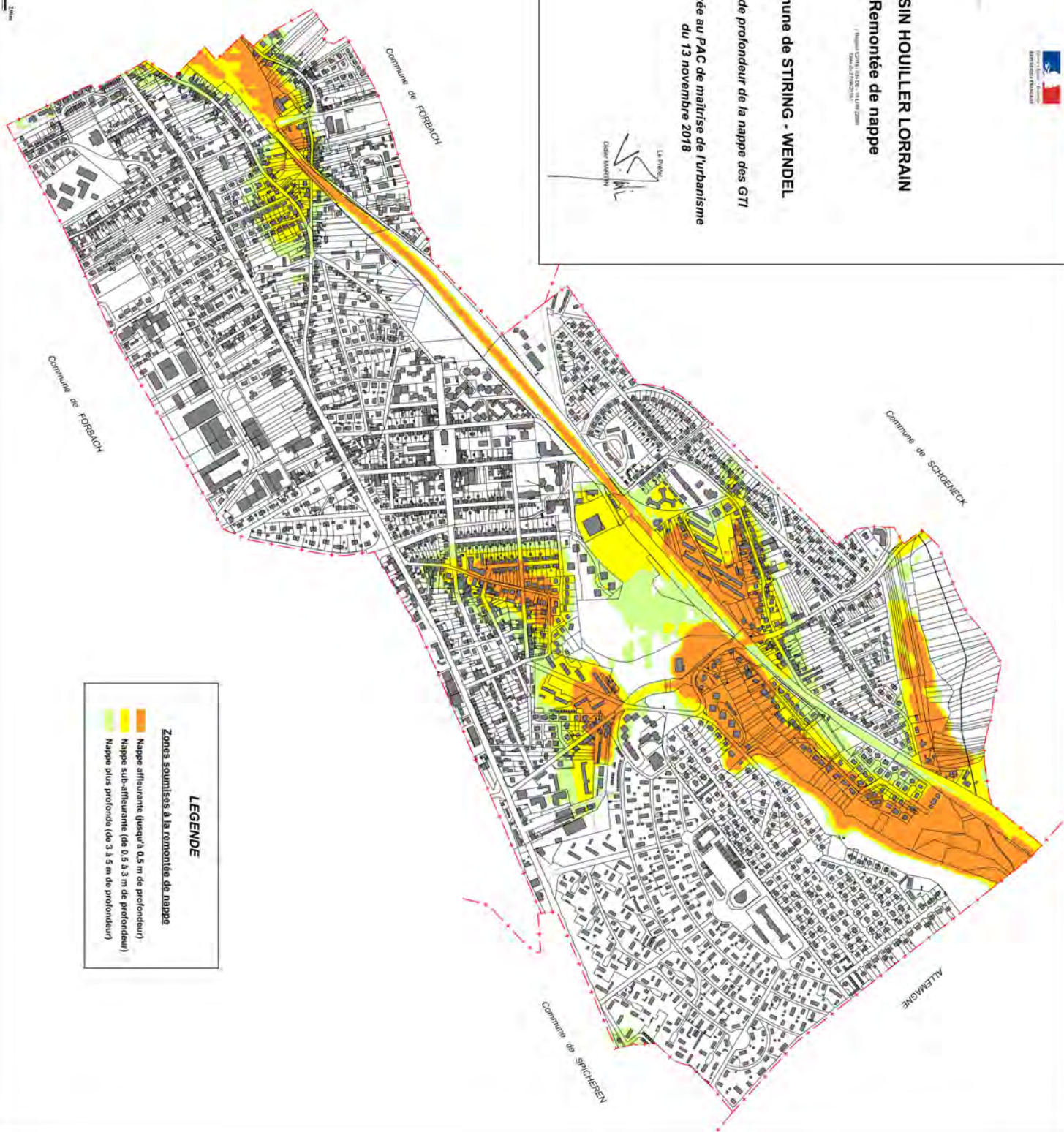
Commune de STIRING - WENDEL

Classes de profondeur de la nappe des GTI

Carte annexée au PAC de maîtrise de l'urbanisme
du 13 novembre 2018

La photo
D. M. MARTIN

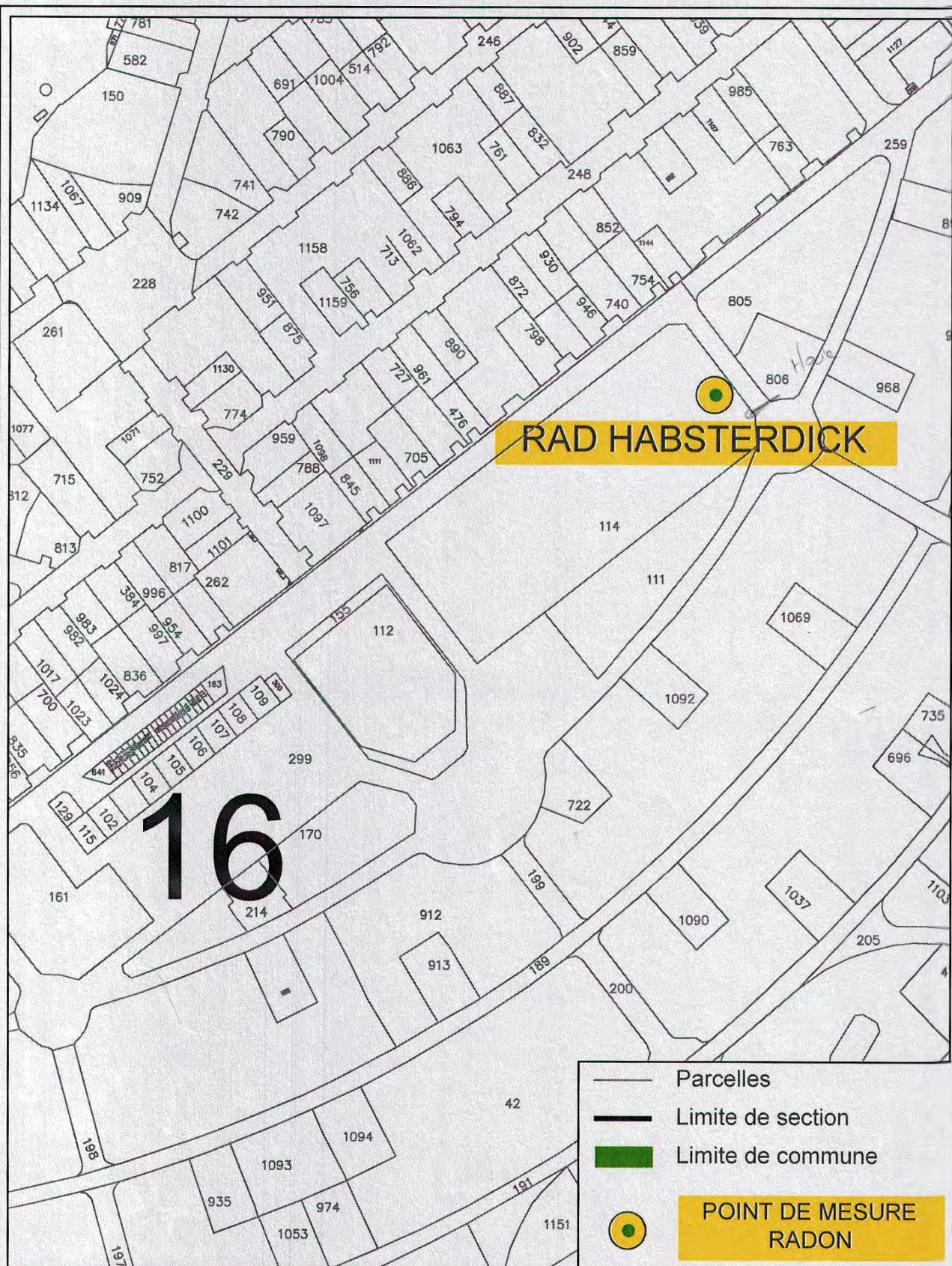
0 25 50 100 150 200 250m



LEGENDE

Zones soumises à la remontée de nappe

- Nappe affluente (jusqu'à 0,5 m de profondeur)
- Nappe sub-affluente (de 0,5 à 3 m de profondeur)
- Nappe plus profonde (de 3 à 5 m de profondeur)



 Géosciences pour une Terre durable
brgm
 DPSM-UTAM EST
 2, Avenue de Moselle
 B.P. 30006
 57801 FREYMING-MERLEBACH
 CEDEX
 Service Géomètres Topographie

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE STIRING WENDEL

Service Topographie

© IGN-2004

POINT DE MESURE RADON "RAD HABSTERDICK"
Situation cadastrale (section 16)

Les renseignements figurant sur ce plan sont donnés à titre indicatif et ne dispensent pas d'appliquer les précautions d'usage.

Fichier : d:\ensemble bassin\radon\points de surveillance radon-cadastré.dwg

Date : 16-9-2008

Mis à jour :

Numéros utiles

Pompiers	18
Numéro d'appel d'urgence européen	112
Police	17
Police municipale	03 72 36 02 29
Samu	15
Urgence gaz.....	0 800 47 33 33
Urgence électricité.....	0 972 67 50 57

Ville de Stiring-Wendel
www.stiring-wendel.fr 03 87 29 32 50

SIDPC
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
www.moselle.gouv.fr 03 87 34 87 34

DREAL Grand Est
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
..... 03 88 13 05 00
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

DDT Moselle
Direction départementale des territoires 03 87 34 34 34

BRGM
Bureau de recherches géologiques et minières
www.brgm.fr 03 87 83 14 01